



Direction Générale des Services
JN.V/S.M/M.S
N°AR-2026-123

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 059-215903832-20260330-AR_2026_123-AI

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : ARRETE PERMANENT DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR JIMMY LEGRAIN, 6EME ADJOINT EN CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-18: « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal », et L.2122-23 : « Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal » ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-02 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que réuni le 28 mars 2026, le conseil municipal a élu Monsieur Jimmy LEGRAIN en tant que 6ème adjoint au Maire ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la durée du mandat municipal, Monsieur Jimmy LEGRAIN reçoit délégation sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants : commerce, de l'artisanat et du développement économique en lien avec les conseillers délégués.

- Attractivité économique
- Artisanat
- Développement économique : lien avec les associations de commerçants et d'entreprises
- Elu référent du quartier des Floralies et des Oiseaux : participation au baromètre d'ambiance des Floralies

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 059-215903832-20260330-AR_2026_123-AI

S²LOW

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié, et une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ainsi qu'au Receveur municipal.

Fait à Marly, le 30 mars 2026

Le Maire,



Jean-Noël VERFAILLIE

Notifié à l'intéressé, le 30.03.2026.....

Signature de l'intéressé :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 31/03/2026

et de la publication le 07/04/2026